

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2011

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacques ANTOINE - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eva GERLE - Isabelle DE CARVALHO - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Nathalie DESROUSSEAUX - Maria DE GOUVEIA - Roger DAZY - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Irène VARLET - Christian BEREZOUTSKY - Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Marie-Hélène GERVAIS à M.Jacques ANTOINE - Mme Jacqueline CHENON à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.René CHENON à M.Frédéric GILLET - Mme Patricia PETIT à M.Christian BEREZOUTSKY./.

Absent : M.Mohammed BOUALLAGA./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A APPROUVE :**

▪ **A LA MAJORITE ABSOLUE (pour : 13 - contre : 11** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Marie-Madeleine BERTHEAU – Eddie GERLE – Philippe PIERARD – Isabelle COVILLAULT – Roger DAZY – André JOLLIOT - André VIDOU – Irène VARLET - Groupe de l'Opposition de Gauche : Monsieur Christian BEREZOUTSKY – Yvelyne VERTUEUX et 1 pouvoir) - **abstentions : 2** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eva GERLE – Groupe de l'Opposition de Gauche : Pascale PINSARD) le compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2011.

2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

▪ **DECISION N°AG/2011/028 :** Convention d'accueil avec l'Association du Théâtre de Chelles pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Prends-en de la graine » de la compagnie des Plumés, les 13 et 14 octobre 2011, dans le parc de la Mairie de Brou sur Chantereine.

▪ **DECISION N°AG/2011/029 :** Contrat de mise à disposition du 15 au 20 novembre 2011 d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation d'animations durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine.

▪ **DECISION N°AG/2011/030 :** Convention avec la SARL Génération Voyages – NEWDREAM Voyages – Belles Etapes pour l'organisation d'une journée avec autocar, le 20 octobre 2011 en Champagne Ardenne à Troyes (Aube), pour les personnes âgées de la Commune.

▪ **DECISION N°AG/2011/031 :** Contrat d'assurance N°2 754 312 R avec la MAIF dans le cadre de la manifestation « Téléthon 2011 », qui se déroulera du 2 au 4 décembre 2011, sur la Commune.

▪ **DECISION N°AG/2011/032 :** Contrat avec la Compagnie Bakkaï pour l'organisation de deux représentations d'un spectacle dans le cadre de la manifestation « Livres en scène » pour les élèves de la Commune, le 18 novembre 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/033 :** Contrat avec la Compagnie Bakkaï pour l'organisation d'une représentation d'un spectacle dans le cadre de la manifestation « Livres en scène » de la Commune, le dimanche 20 novembre 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/034 :** Contrat de réservation de l'exposition culturelle et pédagogique « Supercitoyens » avec Créa Diffusion dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et en partenariat avec les écoles primaires et le collège de la Commune de Brou sur Chantereine.

▪ **DECISION N°AG/2011/035 :** Contrat d'engagement avec l'association « Spectacles pour Enfants Berlingot » pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les écoles maternelles de la Commune de Brou sur Chantereine, le 15 décembre 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/036 :** Contrat d'engagement avec l'association « Spectacles pour Enfants Berlingot » pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les écoles primaires de la Commune de Brou sur Chantereine, le 13 décembre 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/037 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour l'organisation du spectacle de fin d'année pour les écoles primaires de la Commune de Brou sur Chantereine, le 13 décembre 2011.

4. FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal A DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE (**pour : 22 – contre : 4** (Groupe de l'Opposition de Gauche: Christian BEREZOUTSKY – Yvelyne VERTUEUX – Pascal PINSARD et 1 pouvoir) :

- **DE FIXER** le montant brut des indemnités de conseil versées pour l'année 2011 à la somme de :
 - **204,31 €** pour Madame PAUCHET ;
 - **612,88 €** pour Madame LENOTTE.

5. RECENSEMENT 2012 – CREATION DE POSTES DE VACATAIRES POUR 8 AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LEUR REMUNERATION

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE A DECIDE:

- **DE CREER** 8 postes d'agents recenseurs saisonniers pour la durée du recensement, y compris la période englobant les réunions de formation ;
- **DE FIXER** la rémunération des agents recenseurs en référence au nombre et à la nature des documents collectés, du repérage effectué sur le terrain et de la présence des agents aux réunions de travail, selon les montants suivants :
 - 1,60 € brut par bulletin individuel collecté.
 - 1,20 € brut par feuille de logement collectée.
 - forfait de 160 € brut par agent (participation aux deux demi-journées de formation, tournée préalable de reconnaissance des adresses à recenser, travaux administratifs, frais divers).

6. HABILITATION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA SOUSCRIPTION DE CONVENTIONS D'ASSURANCE COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **CHARGE** le Centre de Gestion de Seine-et-Marne de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation ;

Les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2013

Régime de contrat : Capitalisation.

- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et documents en résultant.

7. CONVENTION POUR L'ANNEE 2011 ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE POUR LE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L.)

Le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE CONCLURE** avec le Département de Seine-et-Marne une convention pour l'année 2011 concernant les modalités de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.), soit 3 € par logement social sur la base de 494 logements ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

8. RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES (C.P.R.H.) POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d'activité du syndicat intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.) pour l'année 2010

9. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE (**pour : 17 - contre : 9** (Groupe Union Démocratique Breuillois : Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - Roger DAZY - André JOLLIOT - André VIDOU - Irène VARLET) le règlement intérieur de la restauration scolaire modifié.

10. CONVENTION DE FINANCEMENT POUR UNE AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF V.V.V. POUR L'ANNEE 2011 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention de financement pour une aide à l'acquisition de matériel et d'équipement dans le cadre du dispositif V.V.V. (Ville Vie Vacances) pour l'exercice 2011 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

11. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LE DISPOSITIF AIDES AUX VACANCES ENFANTS (AVE LOCALE)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention de partenariat - dispositif Aides aux Vacances Enfants (AVE Locale) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

12. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - "PLAN D'ACTION EN DIRECTION DES STRUCTURES ENFANCE ET JEUNESSE" AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - "Plan d'action en direction des structures enfance et jeunesse" entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour l'année 2011 et 2012 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

13. MARNE ET CHANTEREINE HABITAT : CREATION D'UNE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (**pour : 13 - contre : 11** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Marie-Madeleine BERTHEAU - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - Roger DAZY - André JOLLIOT - André VIDOU - Irène VARLET et Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD et un pouvoir) et **abstentions : 2** (Groupe Union Démocratique Breuillois : Eddie GERLE et Philippe PIERARD) :

- A **ENTERINE** les caractéristiques du projet de création d'une Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré.
- A **AUTORISE** la commune de Brou sur Chantereine à intégrer la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré.
- A **APPROUVE** la souscription par la commune de Brou sur Chantereine au capital de la future coopérative à hauteur d'un euro symbolique.
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la création de cette entité, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment signer les statuts, effectuer les démarches en vue de la libération de la souscription au capital.
- A **DESIGNE** Monsieur le Maire, comme le représentant de la commune de Brou sur Chantereine au sein de la Société anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré.

14. MODIFICATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE : CREATION DE ZONES DEROGATOIRES AU SUPPLEMENT DE LOYER SOLIDARITE

Le Conseil Municipal A EMIS UN AVIS DEFAVORABLE à la modification du Plan Local de l'Habitat afin d'y créer des zones de dérogation au S.L.S.

(**DEFAVORABLE : 13** (Groupe de la Majorité Municipale : Antonio DE CARVALHO, Maire - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacques ANTOINE - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Isabelle DE CARVALHO - Nathalie DESROUSSEUX - Maria DE GOUVEIA - Karine FOURNIVAL et 3 pouvoirs) ;

(**FAVORABLE : 13** (Groupe Union Démocratique Breuillois : Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Roger DAZY - André VIDOU - Irène VARLET - Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY - Yvelyne VERTUEUX - Pascal PINSARD et 1 pouvoir)

15. EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE : APPROBATION DU TRANSFERT DE COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE » ET APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** le transfert de la compétence « Aménagement numérique du territoire » au titre des compétences facultatives, définie comme suit : « Conception, construction, exploitation, commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communication électronique et activités annexes » ;
- A **APPROUVE** la modification de l'article 7 des statuts de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, en ajoutant au titre des compétences facultatives, la compétence « Aménagement numérique du territoire ».
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

16. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** à la désignation d'un représentant de la Commune à la C.L.E.T.C. par vote à bulletin secret,

NOMBRE DE VOTANTS : 26

NOMBRE DE NUL : 4

SUFFRAGES EXPRIMES : 22

MAJORITE ABSOLUE : 12

- Jacques ANTOINE : **13 voix**
- André JOLLIOT : **9 voix**

Monsieur Jacques ANTOINE, ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix, **EST DESIGNÉ** représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine.

17. DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Le Conseil Municipal a **PROCÉDÉ** à bulletin secret à la désignation d'un membre de la Commission Affaires Culturelles,

NOMBRE DE VOTANTS : 26

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 13

SUFFRAGES EXPRIMÉS : 13

MAJORITÉ ABSOLUE : 7

- Isabelle MOUROT : **13 voix**

Madame Isabelle MOUROT, ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix, est désignée membre de la Commission Affaires Culturelles qui se compose ainsi que suit :

- Eva GERLE
- Eddie GERLE
- Philippe PIERARD
- Isabelle MOUROT
- Isabelle COVILLAULT
- Christian BEREZOUTSKY

18. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 23h25.